

MICHEL MONROY - PSYCHIATRE - S'ENTRETIENT AVEC GUY ROUQUET SUR LA PSYCHOTHÉRAPIE ET LES MÉCANISMES PSYCHOLOGIQUES ET SOCIAUX DE L'EMPRISE SECTAIRE

«La psychothérapie est devenue un fabuleux fromage. »

« On assiste à la progression du nombre de groupes porteurs d'une «revendication d'incompétence», en ce qu'ils prétendent que la seule formation à la méthode qu'ils pratiquent et défendent les dispense de toute connaissance de la psychologie et de la psychopathologie. »

Guy Rouquet. - Vous êtes psychiatre hospitalier. Aujourd'hui à la retraite, vous n'en débordez pas moins d'activités. Votre excellente connaissance du phénomène sectaire vous conduit à répondre à de nombreuses invitations et sollicitations en France comme à l'étranger. Vous donnez des conférences, participez à des colloques, ouvrez au sein de commissions en qualité d'expert reconnu. Vous publiez aussi des ouvrages analytiques destinés à éclairer l'opinion. Votre souci premier est d'informer « sur les mécanismes de l'emprise » en veillant à ne pas céder à la polémique ou à la susciter. En d'autres termes, votre démarche est à la fois celle d'un humaniste et d'un scientifique. Pour vous, le souci d'affiner sans cesse l'analyse et l'argumentation est inséparable de celui de détromper ceux qui, « pour des raisons variées » sous-estiment « la dangerosité du phénomène sectaire ». Et, parmi eux, « des gens abusés » œuvrant « au sein du front de soutien des mouvements sectaires » : des avocats, des journalistes, des sociologues, des professeurs... Pouvez-vous préciser les raisons et les circonstances qui vous ont conduit à vous engager publiquement dans le combat contre les manipulations mentales et à dénoncer les dérives sectaires ? A ma connaissance, votre première publication - *Les Sectes* - est celle que vous avez donnée en 1996, dans le cadre du Centre Roger Ikor, à destination des adolescents. Pourquoi à ce moment précis ? Quels sont les éléments ou événements qui vous ont déterminé à vous dresser dans une démarche citoyenne et qui vous conduisent aujourd'hui à témoigner sans cesse, à étoffer encore et toujours l'analyse ?

Michel Monroy. - J'ai connu le succès et la fin des deux grandes entreprises de conditionnement totalitaire des consciences, fascisme et stalinisme, et me suis beaucoup interrogé sur la révolution culturelle chinoise, et sur les compagnons de Pol Pot. En outre, mon travail m'a sensibilisé aux actions de prévention. J'ai toujours été sensible aux phénomènes d'emprise groupale et j'ai été témoin de cette emprise dans des milieux politiques ou de la psychanalyse. Une formation, puis une pratique de formateur en thérapie familiale systémique, ont amélioré mes possibilités d'analyse des groupes. J'ai ensuite rencontré le Centre contre les manipulations mentales (1) et nous avons fait un bout de chemin ensemble. Au travail d'aide aux adeptes et de lutte proprement dite, j'ai préféré ensuite une recherche de type psychosociologique et des interventions visant à une meilleure compréhension du problème et à une prévention, tout en maintenant des contacts étroits avec la plupart des intervenants du secteur.

Guy Rouquet. - En collaboration avec Anne Fournier, avec laquelle vous avez fondé le GRAPHES, Groupe de recherches et d'analyse des phénomènes sectaires, vous avez publié en 1999 "La Dérive sectaire". L'expression a fait florès puisqu'elle fait désormais partie intégrante de la dénomination qualifiant la nouvelle mission interministérielle en charge du problème des sectes. A la MILS (2) vient de succéder en effet la MIVILUDES, qui signifie Mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires. Pouvez-vous rappeler ici les raisons qui ont prévalu au choix de cette expression ? Le mot « dérive » semble induire l'idée de l'accident de parcours ou d'une défaillance de la machine : le gouvernail s'est brisé, le capitaine a perdu la raison, les vents et les courants sont

devenus si violents que l'homme ne maîtrise plus rien... La périphrase est belle mais semble désresponsabiliser le groupe et son chef.

Michel Monroy.- Nous souhaitons avec Anne Fournier, qui est agrégée d'Histoire, mettre l'accent sur les mécanismes psychologiques et sociaux de l'emprise sectaire plutôt que révéler les activités nuisibles des groupes. De plus, le terme de dérive traduit un processus progressif qui est susceptible d'affecter des groupes non répertoriés comme des sectes, mais dont les pratiques entraînent des risques d'embrigadement. Le terme de « dérives » implique aussi que celles-ci sont susceptibles d'être redressées et qu'une évolutivité des groupes est possible.

Guy Rouquet. - Pour quelles raisons majeures la « nébuleuse sectaire » demeure-t-elle un « domaine largement méconnu » ? Quatre années après la publication de votre ouvrage, pensez-vous que des progrès significatifs se soient produits dans l'information comme la prévention du public ? En 1999, vous parliez de réalisations « timides, éparpillées, et pas forcément efficaces ». Quels sont les signes qui vous permettent d'évaluer la situation, de l'apprécier au plus juste ? De quels instruments de mesure la société dispose-t-elle pour dresser des bilans comparatifs permettant de déceler des évolutions, d'établir des constats objectifs ? Je suppose que vos détracteurs doivent vous reprocher de vous fonder davantage sur des impressions que des preuves concrètes, de nature scientifique.

Michel Monroy.- Ces détracteurs n'auraient pas tort, car personne n'est en mesure de fournir des données chiffrées sérieuses en l'absence d'accord sur ce que l'on mesure exactement. Les observateurs privilégiés que sont les associations, les témoignages des participants aux conférences débats donnent cependant de bonnes indications. J'ai par exemple été surpris de la proportion des intervenants en Soins Palliatifs qui indiquaient avoir été confrontés à des initiatives de type sectaire dans leur milieu. J'ai également souvent été surpris de la méconnaissance totale de la nature exacte du phénomène dont faisaient preuve certains publics. La mobilisation des différents ministères a été longtemps très inégale. Beaucoup de gens n'ont pas encore appris à travailler ensemble en faisant taire les rivalités et luttes intestines. Je maintiens donc que, malgré un écho médiatique important (et parfois inadapté), les mesures de prévention sont encore timides, éparpillées et pas toujours efficaces.

Guy Rouquet. - « A phénomène complexe s'impose définition complexe. » Tout votre livre s'applique à relever ce défi de la définition. Et vous y arrivez d'ailleurs fort bien, procédant avec méthode, de façon très claire, dans une langue accessible. Gageure suprême, vous parvenez à réduire toute votre réflexion à un seul mot, celui d'embrigadement. Comment vous est venu ce terme que je sais indissociable pour vous de trois autres : séduction, allégeance et dépendance ? Pouvez-vous en préciser ici les caractéristiques essentielles ?

Michel Monroy.- La métaphore de l'embrigadement a son intérêt mais aussi ses limites. Elle renvoie aux sergents recruteurs des armées de jadis, qui obtenaient par des promesses et parfois l'enivrement des engagements inconséquents de futures recrues. Celles-ci pouvaient ensuite regretter amèrement leur acquiescement. Dans le cadre des groupes sectaires, tout est plus complexe. Il ne s'agit pas d'une mystification brève, dont on prendrait conscience une fois désenivré. Il s'agit d'une transformation progressive, de type initiatique, qui suppose une participation active et répétée de l'adepte. Ce qu'il faut comprendre c'est que si la démarche est active et volontaire, les résultats de transformation personnelle dans le sens de la dépendance sont méconnus et déniés. Enfin, la prise de conscience de l'exploitation peut être fort tardive.

Guy Rouquet. - Depuis la publication de votre livre, qui, je l'espère, un jour prochain fera l'objet d'une édition revue et augmentée, quels sont les éléments qui ont suscité le plus de réactions de la part de vos lecteurs ? Quels sont les points forts autour desquels ces derniers se sont retrouvés, vous surprenant peut-être par la nature de leur adhésion à tel ou tel aspect de votre analyse ? De même, quels sont les sujets omis ou mésestimés que certains vous ont fait remarquer ou que, après coup, vous avez vous-même repérés, vous promettant d'y remédier ultérieurement ?

Michel Monroy.- Depuis la parution de « La Dérive sectaire », la réflexion a porté, à travers de nombreux articles, sur les problèmes de sectarisme dans les services publics, dans les psychothérapies, dans le champ éducatif, dans le cadre judiciaire. A ce jour, j'aurais envie d'insister sur le thème de l'identité groupale et de l'appartenance exclusive à un groupe servant de référence dans tous les domaines de la vie. Ceci me paraît un retour à une conception clanique ou féodale de la vie sociale qui

me paraît lourde de dangers. Par ailleurs, chez les adeptes, je suis frappé par une tendance large à la «délégation» de la gestion de leur vie à des dirigeants, même si ceux-ci se prétendent détenteurs exclusifs de la vérité.

Guy Rouquet. - Selon vous, à quoi tient la méconnaissance profonde par le corps médical des méthodes et mécanismes générant l'assujettissement psychologique et l'embrigadement sectaire ? La plupart des médecins ignorent le rapport - « Pratiques médicales et sectes » - adopté par le Conseil national de l'Ordre des médecins le 27 septembre 1996 (3). Et si par cas un collègue fait l'objet d'une plainte et a fortiori d'une sanction après qu'ont été mises en relief ses manquements au Code de déontologie, le réflexe corporatiste semble prévaloir : « Ce n'est pas possible. Il y a erreur sur la personne. Certes, c'était un original, mais de là à l'accuser de manipulations psychologiques et de mise sous dépendance psycho-spirituelle de patients, voilà qui est injuste. » Vous avez dû recueillir pas mal de réflexions de ce type. Vous avez dû vous heurter aussi à l'incrédulité de confrères estimant qu'un médecin ne pouvait pas faillir au point de considérer son patient comme un cobaye, d'avoir à son égard des comportements pervers, de pratiquer le viol psychologique, de distiller la drogue mentale, associée même parfois à des hallucinogènes ou substances psychoactives.

Michel Monroy. - Il est exact que les médecins sont peu portés à condamner en public leurs confrères. Ce peut être préférable, à condition que d'autres instances s'en chargent. Il faut aussi replacer cette discrétion dans la difficulté de la pratique du combat contre la maladie et la mort où les médecins sont souvent perdants. Enfin la diversité extrême des pratiques, surtout en psy, rend difficile l'appréciation. On voit de plus en plus d'accusations erronées, et une tendance à l'obligation de résultats se substituant à l'obligation de moyens. On accuse volontiers l'Ordre des médecins de laxisme, mais il se doit d'être prudent, pour ne pas substituer chez les médecins le désir de « se couvrir » à celui de soigner au prix d'inévitables risques. Cela dit, pour mieux réprimer les pratiques douteuses en psychothérapie, les praticiens élus à l'Ordre gagneront à être mieux informés de la spécificité des méthodes d'emprise, et des risques de la construction d'une allégeance inconditionnelle. Il faut souligner que, dans le domaine des psychothérapies fantaisistes, les médecins ne sont pas les plus nombreux.

Guy Rouquet. - Dans votre livre, vous dites que « pour obtenir des modifications de vigilance plus ou moins accentuées, assimilables à des degrés d'hypnose, plusieurs techniques sont possibles. On se réfèrera aux travaux de Léon Chertok (4) et à l'excellente présentation de ces phénomènes par Isabelle Stengers (5). » J'ai le sentiment que l'hypnose est une technique que nombre de manipulateurs utilisent pour « arraisonner » l'esprit de leur victime, qu'elle figure même au cœur du dispositif psychosectaire. Partagez-vous ce point de vue ? Dans la mémoire collective, se profile toujours l'ombre inquiétante du sinistre Raspoutine... Combien de temps l'emprise hypnotique peut-elle s'exercer sur le sujet lorsqu'elle n'est plus activée par le praticien déviant, fût-ce indirectement par le biais de l'autohypnose ? L'hypnose favorise-t-elle l'endoctrinement ? Une fois éteints ou envolés les effets de l'hypnose, les incrustations de type idéologique effectuées lorsque la victime est plongée dans un état second ne subsistent-elles pas ?

Michel Monroy. - Je ne suis pas un spécialiste de l'hypnose, mais si on l'entend comme une pratique manipulatrice directe, d'individu à individu, je ne pense pas qu'elle intervienne de façon déterminante dans le cas des sectes. Certaines manifestations groupales, à forte composante émotive, proposées dans un cadre sectaire ou non, peuvent entraîner des états para hypnotiques ou modifications transitoires de la conscience. Mais ceux-ci seraient absolument insuffisants pour entraîner des décisions à terme ou un engagement durable. Les échanges interculturels et la curiosité pour l'insolite ont mis à la mode les phénomènes de transe, qui peuvent donner aux adeptes le sentiment d'accéder au « radicalement différent » ou à un pseudo « Moi profond » qui serait plus vrai que celui de la conscience banale. Ceci peut entraîner une certaine dépendance à ces états et une aspiration à les renouveler. Notre époque est coutumière de ces refus de la réalité.

Guy Rouquet. - Dans le passage précité, vous complétez votre propos en disant que « les substances psychotropes ont pu être exceptionnellement utilisées. » Rectifieriez-vous aujourd'hui ce point ? N'avez-vous pas le sentiment que leur utilisation n'est plus aussi exceptionnelle que cela ? En votre qualité de psychiatre, pouvez-vous compléter ce point en donnant votre sentiment sur les hallucinogènes ? Rappelons qu'un hallucinogène ne génère pas de dépendance au produit comme

d'autres drogues ou substances psychoactives. Vous m'avez confié un jour que l'un des dangers majeurs de la prise d'hallucinogènes consistait dans le fait que le sujet était amené à considérer comme réelle l'expérience vécue ; en d'autres termes que les images, impressions et sensations apportées de manière artificielle étaient appelées à se confondre avec celles que notre cerveau enregistre de façon naturelle. La modification des états de conscience recherchée par de pareils produits ne constitue-t-elle pas un risque pour la santé mentale ? L'élargissement de la conscience ainsi suscité est-il une réalité scientifique ou un leurre psychoséctaire ? Existe-t-il un juste milieu en la matière ? D'aucuns souhaitent mettre sur le même plan la pensée logique, héritée de Descartes et du siècle des Lumières, et la pensée magique au sein de laquelle prévaut d'ailleurs la pensée analogique qui, constatant des ressemblances entre la noix – dans sa coque - et le cerveau – logé dans la boîte crânienne - va en déduire des conclusions «évidentes» sur l'ordre du monde et l'organisation de la nature.

Michel Monroy.- Je continue à penser que l'usage d'hallucinogènes, dans les groupes à dérive sectaire, reste une exception criminelle. La plupart des groupes n'en ont nul besoin pour exercer une emprise. Il leur suffit de s'appuyer sur les aspirations des adeptes et de mettre en œuvre un programme initiatique auquel ceux-ci participeront par idéalisme, curiosité, désir de promotion, ou défi personnel sans penser que les modifications induites sont difficilement réversibles. Mais, Il se peut que l'on assiste à une diffusion de ces méthodes où les pourvoyeurs de drogue, au nom de traditions ancestrales, se font passer pour des guides spirituels.

Guy Rouquet. - Que vous inspire la notion de psychiatrie spirituelle ? L'association française portant ce nom a procédé à sa dissolution récemment. Peu importe ici les motifs. L'essentiel est dans le dessein qu'elle affichait et qui, à bien des égards, rejoint celui d'autres associations ou mouvements bien actifs qui, en France comme à l'étranger, en particulier sur l'ensemble du continent américain, assignent au thérapeute « une fonction sacerdotale ». Comment percevez-vous cette ambition ?

Michel Monroy.- Le terme me paraît participer de la grande confusion qui règne dans le champ des psychothérapies, alimentée par l'ampleur de la demande et l'absence d'une régulation minimum. S'il est vrai que l'aide « spirituelle » peut parfois reconforter un sujet souffrant, au même titre qu'une présence familiale ou amie, les auteurs compétents dans les deux domaines (6) (7) du spirituel et de la psy mettent en garde contre la confusion de l'un avec l'autre. La prétention de tout guérir par la seule doctrine proposée par un groupe, relève d'une ambition de devenir les « maître-à-vivre » pour les adeptes sur tous les plans. S'il est vrai que, dans un premier temps, l'impression que peut ressentir un adepte d'avoir « trouvé sa Voie », est reconfortante, à terme, ce qui n'était qu'un masquage des problèmes risque de les laisser ressurgir de façon destructive.

Guy Rouquet. - Les psychothérapies, plus précisément les psychothérapeutes, sont sur la sellette aujourd'hui. Abus, déviances et dérapages constatés dans ce milieu sont d'ailleurs à l'origine de la création de Psychothérapie Vigilance. Comment vous expliquez-vous pareille situation ? L'état des lieux n'a pas été fait semble-t-il. Par négligence ? Par peur ? En fonction de quelles réticences ou résistances ?

Michel Monroy.- D'une part, compte tenu de la demande croissante et de la multiplication des indications, la psychothérapie est devenue un fabuleux fromage, et l'un des rares domaines encore incontrôlés, ce qui permet toutes les improvisations. La réglementation est rendue difficile par l'absence totale de consensus sur les théories et les méthodes qui permettent le soin, l'aide psychologique ou le développement personnel. Même dans le cadre d'une théorie générale donnée, les interprétations divergentes conduisent à des pratiques très diversifiées, pas forcément inefficaces, si une certaine éthique est respectée. L'évolution obéit également à des effets de mode, en suivant souvent des exemples venus d'outre-Atlantique. On peut mettre tout cela sur le compte de la recherche, tant que les praticiens sont qualifiés en psychopathologie, prudents et honnêtes. Mais on assiste parallèlement à la progression du nombre de groupes porteurs d'une « revendication d'incompétence », en ce qu'ils prétendent que la seule formation à la méthode qu'ils pratiquent et défendent les dispense de toute connaissance de la psychologie et de la psychopathologie. Dès lors, on trouve de tout sur le marché : riches personnalités originales, honnêtes praticiens naïfs, escrocs cyniques, ou incompétents de bonne volonté. Réunis dans des lobbies puissants, ces groupes de « thérapeutes » s'organisent semble-t-il de façon plus efficace que les professionnels bénéficiant d'une

formation universitaire.

Guy Rouquet. - Pouvez-vous rappeler en quelques mots ce qu'est une psychothérapie authentique, sa finalité, ses moyens, la nature du lien qui, à l'exclusion de tout autre, doit unir le thérapeute au demandeur de soin ?

Michel Monroy.- Pour répondre à sa finalité essentielle, une psychothérapie correspond à une demande explicite d'un sujet volontaire. La demande est adressée à un thérapeute compétent, honnête et prudent, formé à une technique, mais aussi aux concepts de la psychologie et psychopathologie. Il doit pouvoir bénéficier d'instances de supervision et de contrôle de sa pratique, au plan technique et déontologique. Le protocole de thérapie exclut les passages à l'acte, et toute exploitation du patient (au plan financier, affectif, sexuel, ou des activités) . La thérapie ne doit pas être l'occasion d'un embrigadement - politique, religieux, philosophique ou autre - rendu trop facile dans un contexte d'influence. Enfin, la thérapie doit viser à l'autonomisation du sujet, et non à une dépendance durable. Elle doit donc préparer à une distanciation à terme du thérapeute et du patient. Les résultats et améliorations apportés doivent pouvoir être exploités par le patient dans n'importe quel domaine de son choix et non au seul bénéfice du groupe idéologique auquel appartient le thérapeute. Enfin la thérapie doit respecter les valeurs du patient et celles définies par la morale universelle en s'abstenant de prescrire un mode de vie univoque.

Guy Rouquet. - Pour assainir le domaine de la psychothérapie, devenu un véritable marché pour les thérapeutes autoproclamés mais aussi un trop grand nombre de médecins ou psychologues dévoyés, certains disent que l'Etat craint d'intervenir, la situation étant désormais par trop délicate. Aussi préconisent-ils le recours aux tribunaux. Selon eux, la multiplication des plaintes finira par mettre hors d'état de nuire les brebis galeuses et par éveiller le sens critique des demandeurs de soin. Mais je vois divers obstacles pour parvenir à ce résultat : comment une victime – sous emprise, défaite, épuisée – peut-elle faire cet effort surhumain en supposant qu'elle ait déjà pris conscience de son état de victime ? C'est l'entourage qui se rend compte de la dérive, du naufrage mental de celui qu'il connaît « par cœur ». Il faudrait que la qualité de victime soit reconnue au conjoint lucide, aux parents clairvoyants, aux amis intimes... Par ailleurs, les délais de prescription – trois ans - sont trop courts. Comment une personne qui a été mise sous l'éteignoir durant des années, qui a été soumise à des régimes draconiens, incluant une alimentation carencée, des privations de sommeil, des ruptures avec le milieu familial et socioprofessionnel, est-il en mesure de reconquérir sa pleine lucidité, d'analyser le phénomène, d'explorer sa mémoire dévastée, d'aviver des souvenirs douloureux et de trouver les forces physiques, psychiques et morales qui vont lui permettre de porter plainte et revivre du même coup sa souffrance en parcourant une à une, de manière plus ou moins anarchique, les étapes de sa descente aux enfers ? Il faudrait sans doute procéder comme dans les plaintes qu'enregistre le Conseil de l'Ordre des médecins où, si je ne m'abuse, de pareils délais n'existent pas. En outre, la nécessité de fournir des preuves en bonne et due forme vient compliquer tout cela, à plus forte raison de trouver d'autres victimes en mesure de témoigner. Beaucoup ne le peuvent pas, ne le souhaitent pas. Se posent aussi le problème du coût financier pour assumer les frais d'avocat (et quel avocat ? Tous ne sont pas compétents sur ce sujet, loin s'en faut) et pour retrouver sa place dans la société, en se réinsérant professionnellement d'abord. Pire, il arrive assez fréquemment que des patients - considérant qu'ils sont mal tombés la première fois - se mettent en quête d'un nouveau psychothérapeute en ignorant tout de sa formation, en se fiant à sa seule appartenance à un syndicat ou une école de formation qu'ils croient qualifiés.

Michel Monroy.- Le problème des dommages entraînés par les psychothérapies est extrêmement complexe, car, même pratiquée dans des conditions rigoureuses, elle reste une activité à risques. Il est difficile à un tribunal d'apprécier des pratiques moins bien codifiées que des protocoles médicaux. Les instances déontologiques liées à une méthode définie risquent d'être complaisantes vis-à-vis de pratiques douteuses au sein de leur confrérie. Un premier progrès consisterait à contrôler le titre et les formations, ce qui supposerait un relatif accord des praticiens. Une piste de solution résiderait peut-être dans la mise en place de comités d'experts regroupant les représentants des principales écoles d'accord sur une plateforme éthique *a minima*. De toutes façons, les contrôles et poursuites judiciaires ne remplaceront pas une information améliorée du public sur les prérequis et les risques des psychothérapies.

Guy Rouquet. - Elargie à vingt-cinq membres, l'Europe se construit peu à peu. Pensez-vous que cet

élargissement soit une occasion de réduire le phénomène sectaire ? Quels sont les éléments clés sur lesquels il importerait que le consensus s'établisse ? D'une manière générale, comment voyez-vous l'avenir en ce domaine. Sur quels principes et valeurs la vigilance doit-elle s'exercer de façon prioritaire? S'agissant de la psychothérapie, il existe un certificat européen de psychothérapie. Quelle valeur juridique ou institutionnelle possède-t-il ?

Michel Monroy.- Le travail qui reste à faire au plan européen est énorme et les disparités de sensibilité au problème sont inquiétantes. On peut craindre des recommandations laxistes inspirées par un lobby très actif des groupes sectaires et du « front de l'incompétence revendiquée ». L'existence d'un diplôme européen n'a pas de sens tant qu'une clarification des pratiques et des formations requises n'a pas progressé.

Guy Rouquet. - Je suppose que vous avez un nouvel ouvrage en chantier. Pouvez-vous nous le présenter en avant-première ?

Michel Monroy.- Il s'agit plutôt d'une parution toute récente : « La société défensive » (PUF 2003). L'ouvrage tente d'analyser les nouvelles conduites défensives, leurs risques, et leur rapport avec la crise qui affecte les vrais projets collectifs démocratiques et humanistes, dont les initiatives sectaires ne sont que la caricature. (8)

(1) Le C.C.M.M est dénommé aussi Centre Roger Ikor, en hommage à son fondateur.

(2) Mission interministérielle de lutte contre les sectes.

(3) Ce rapport peut être consulté dans le site du Conseil national de l'Ordre des médecins mais aussi dans les pages 3 et 4 de la rubrique « Sectes » de Psychothérapie Vigilance.

(4) *L'Hypnose. Théorie, pratique et technique* de Léon Chertok (Payot, nouvelle édition 2002)

(5) *L'Importance de l'hypnose* d'Isabelle Stengers (Les Empêcheurs de penser en rond, 1996).

(6) *Le Psychique et le spirituel* de Denis Biju Duval, (éd. de l'Emmanuel 2001)

(7) *La Peur et la faute* d'Eugen Drewermann (éd. Cerf 1992)

(8) Entretien mis en ligne le 19 mai 2003.

** Michel Monroy est psychiatre, ancien chef de service hospitalier. Il mène des recherches sur la prévention des risques à l'IEC (Institut Européen Cindynique) et sur les phénomènes sectaires. Il est membre du GRAPHES, Groupe de recherches et d'analyse des phénomènes sectaires. Il est coauteur avec Anne Fournier de trois livres : Les Sectes (Milan Press, 1996), Figures du conflit (PUF, 1997) et La Dérive sectaire (PUF, 1999). Il vient de publier La Société défensive (PUF, 2003).*

Guy Rouquet est professeur de lettres. Il préside l'Atelier Imaginaire, association qu'il a fondée en 1981. Il a conçu et réalisé l'ouvrage Max-Pol Fouchet ou le passeur de rêves, avec le concours de trente artistes et écrivains (Le Castor Astral, 2000). Il fonde Psychothérapie Vigilance en juin 2001; il en conçoit le site qu'il met en ligne au mois de février 2001 :

<http://www.PsyVig.com>

Courriel : Psychotherapie.Vigilance@wanadoo.fr